



Communication Financière

Resultats 2020

■ **COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020**

■ **COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020**

■ Comptes consolidés au 31 décembre 2020

Al Barid Bank a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al Maghrib.

Faits marquants de l'exercice 2020

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire du COVID-19-, le groupe AL BARID BANK a mis en place un plan de continuité d'activité :

- Mise en place d'une gouvernance de crise et implémentation des mesures de confinement ;
- Continuité de l'ensemble de ses services, en mettant en œuvre prioritairement des mesures destinées à garantir la sécurité sanitaire des collaborateurs et des clients ;

- Mettre en place des solutions digital avancés.

Le groupe AL BARID BANK, a participé également au soutien de la vie économique, et ce à travers plusieurs actions et mesures mises en place :

- Contribution au Fonds Spéciale de Gestion de la pandémie du COVID-19-, créé sur les Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, à hauteur de 100 millions de dirhams ;

- Le report d'échéances de mars à juin 2020 des crédits immobiliers et des crédits à la consommation pour les clients particuliers impacté par la crise sanitaire ;

- La distribution des aides servis par l'Etat en faveur des citoyens à travers la mise à la disposition de son réseau d'agences et de ses guichets automatiques.

Normes comptables appliquées

1. Périmètre de consolidation

Les normes IFRS 11, 10 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient %100 des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec Barid Cash ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminés en consolidation.

2- Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif.
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles.
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit.
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

3- Juste valeur

Obligatoire à compter du 1er janvier 2013, La norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe ABB utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;

- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

4- Actifs au cout amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

5- Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, Les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été classés par l'entité dans cette catégorie ;

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

6- Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement.

-Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

7 Forward looking

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le groupe ABB.

8- Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles :

Modèle du coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.
- Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs.

Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires.

Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

9- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.
- Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité.
- Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeurs identifiés sont éliminés.

10- Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soit des terrains ou des constructions en cours.

Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

11- Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- de nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

Type d'IFPI	Modèle de gestion	Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Vente
Actifs financiers	Actifs financiers	Actifs financiers	Actifs financiers	Actifs financiers
	Actifs financiers	Actifs financiers	Actifs financiers	Actifs financiers

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

*(OCI : Other comprehensive income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux premières catégories (coût amorti ou JV-OCI) ;
- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

Evaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur de marché ; s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés.

Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme.

Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes.

Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat (JVR)
	OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente - AVS)
Actifs disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI)
Instruments de dettes	Instruments de dettes
Prêts et créances	Actifs au coût amorti
Placements détenus jusqu'à l'échéance	

Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

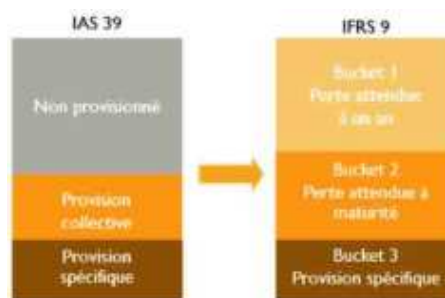
$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une "indication objective de dépréciation" (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un "accroissement significatif du risque de crédit" est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

Options retenues

Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;
- les crédits avec 2, 1 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- les crédits sont classés à partir du 4 impayé dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de %45 est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de 0% et 3%, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de 45% pour le calcul des ECL.

12- Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de pose des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

13- Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les indemnités de fin de contrat de travail : Ils sont versés lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite. La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.

Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

14- Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation.
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.

Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

Options retenues

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

15- Impôts sur les bénéfices

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilancielle.
- L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement ; sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber.

- L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.
- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

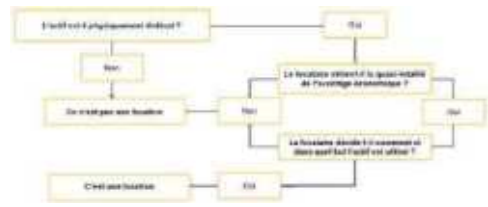
16- Norme IFRS 16 : contrat de location

Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, sera comptabilisé l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



Options normatives retenues :

- Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

- Seuils d'exemption

Le groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location (<= 12 mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué (<= 5 000 USD).

- Durée :

La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :

- Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

- Loyers

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;
- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

17- Interprétation IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels.

L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

COMPTE DE RESULTAT IFRS		En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	1 627 736	1 505 195	
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	589 839	669 334	
Marge d'intérêts	1 037 896	835 861	
Commissions perçues	772 067	717 817	
Commissions servies	49 420	44 430	
Marge sur commissions	723 238	673 187	
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	300 982	356 333	
- Gains ou pertes nets sur actifs passifs de transaction	300 982	351 024	
- Gains ou pertes nets sur autres actifs passifs à la juste valeur par résultat		7 312	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	149 248	29 353	
- Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	149 248	29 353	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du réajustement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du réajustement d'actifs financiers par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance	42 189	36 169	
Produit des autres activités	82 467	66 613	
Charges des autres activités			
Produit net bancaire	2 591 116	1 972 294	
Charges générales d'exploitation	1 419 894	1 433 147	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	217 807	216 321	
Résultat brut d'exploitation	954 715	321 226	
Coût du risque	(148 314)	20 124	
Résultat d'exploitation	486 431	341 558	
Courto-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	295	704	
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôts	486 726	342 254	
Impôts sur les bénéfices	252 057	154 352	
Résultat net	204 719	187 872	
Résultat hors groupe			
Résultat net par action	204 719	187 872	

BILAN IFRS		En milliers de DH	
PASSIF IFRS		31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créances émis			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Note 6	4 795 243	2 305 142
Dettes envers la clientèle	Note 8	57 510 122	54 909 103
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	Note 7	249 136	173 768
Passifs d'impôts différés	Note 7	369 177	295 046
Comptes de régularisation et autres passifs	Note 8	2 631 921	1 521 274
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions pour risques et charges	Note 10	373 886	296 342
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		3 518	3 579
Dettes subordonnées	Note 11	602 601	602 633
Capitaux propres		2 764 323	2 420 893
Capital et réserves liées		1 036 508	1 029 730
Réserves consolidées		1 053 847	870 708
- Part du Groupe		1 053 847	870 708
- Part des minoritaires			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		409 248	332 532
Résultat de l'exercice		204 719	187 872
- Part du Groupe		204 719	187 872
- Part des minoritaires			
TOTAL PASSIF		69 296 027	62 587 777

BILAN IFRS		En milliers de DH	
ACTIF IFRS		31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 2	2 679 005	2 729 934
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction		2 577 419	2 728 432
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 586	922
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3	16 632 975	10 371 178
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		16 632 975	10 371 178
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Titres au coût amorti	Note 4	2 931 435	2 944 186
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 5	32 680 974	33 258 073
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 6	6 946 208	7 203 739
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			0
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôts exigibles	Note 7	385 871	378 915
Actifs d'impôts différés	Note 7	210 088	184 852
Comptes de régularisation et autres actifs	Note 8	1 711 277	1 612 740
Actifs non courants destinés à être cédés			0
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immobilisations de placement		12 014	114 116
Immobilisations corporelles	Note 9	1 469 784	960 956
Immobilisations incorporelles	Note 9	394 573	399 831
Ecarts d'acquisition			0
TOTAL ACTIF		69 296 027	62 587 777

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020							En milliers de DH	
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latentes au bilan	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres débutés au 31 décembre 2019	976 771	32 956		1 882 638	332 532	2 420 891		2 420 891
Autres mouvements				1 986		1 986		1 986
Capitaux propres au 1er janvier 2020 (actuels)	976 771	32 956		1 884 624	332 532	2 420 891		2 420 891
Opérations sur capitaux propres								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Autres								
Résultat de l'exercice			8 719	-6 719		204 719		204 719
Immobilisations corporelles et incorporelles								
Revalorisations et dévaluations								
Instruments financiers - variation de juste valeur et transferts au résultat								
Ecarts de conversion - variations et transferts au bilan								
Gains ou pertes latentes au bilan								
Variations de périmètre								
Capitaux propres débutés au 31 décembre 2020	976 771	58 137		1 288 366	469 346	2 794 322		2 794 322

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019	
Résultat avant impôts	486 726	342 254	
- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers			
- Dotations nettes aux provisions			
- Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence			
- Parts nettes (gain net) des activités d'investissement			
- Parts nettes (gain net) des activités de financement			
- Autres mouvements			
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	231 869	42 984	
- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés			
- Flux liés aux opérations avec la clientèle			
- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers			
- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers			
- Impôts versés			
Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(889 956)	1 234 515	
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle			
- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés			
- Flux liés aux opérations avec la clientèle			
- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers			
- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers			
- Impôts versés			
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	231 869	42 984	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
- Flux de trésorerie provenant de la destination des actifs financiers			
- Autres flux provenant des activités de financement			
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement			
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie			
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 111 186)	1 187 932	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture			
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)			
Comptes (actif & passif) et prêts/anticipés à vue auprès des établissements de crédit			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture			
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)			
Comptes (actif & passif) et prêts/anticipés à vue auprès des établissements de crédit			
Variation de la trésorerie nette			

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS				En milliers de DH	
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3		
Bons du Trésor et valeurs assimilées					
Obligations		4 279			69 430 (*)
Titres de créances négociables		4 153			
Actions et autres titres à revenu variable					
Titres de participation non consolidés					
Dépréciations au 31 décembre 2020	8 432				69 430
Dépréciations au 31 décembre 2019	3 716				69 430

(*) Provision durable IAS 39 classées en Bucket 3

EXPOSITION PAR BUCKETS				En milliers de DH	
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	15 677 366				69 430
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables					
Exposition au 31 décembre 2020	15 677 366				69 430
Exposition au 31 décembre 2019	9 673 659				69 430

Note 1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX				En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019			
Valeurs en caisse	2 241 658	1 621 148			
- Banques centrales	393 680	1 031 805			
- Trésor public					
- Service des chèques postaux					
Banque centrale, trésor public, service des chèques postaux	393 680	1 031 805			
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	2 635 348	2 652 953			

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts	406 726	142 254
- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	74 258	65 604
- Dotations nettes pour dépréciation des actifs d'acquisition et des autres immobilisations		
- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		
+ Dotations nettes aux provisions	148 314	(20 324)
+ Quote-part de résultat et aux sociétés liées en équivalence		
- Parts nettes (gain net) des activités d'investissement	(295)	(704)
- Parts nettes (gain net) des activités de financement		
- Autres mouvements	9 282	(3 512)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	331 669	42 064
+ Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assurés	1 703 430	(202 647)
+ Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 738 050	1 488 434
+ Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(5 194 656)	(210 006)
+ Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	142 952	403 787
- Impôts versés	(203 007)	(154 362)
Distribution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(809 986)	1 234 118
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	(251 899)	1 619 834
+ Flux liés aux actifs financiers et aux participations	12 763	52 250
+ Flux liés aux émissions de placement	101 862	(174 181)
+ Flux liés aux remobilisations corporelles et incorporelles	(973 912)	(373 027)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(860 587)	(474 953)
+ Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		(28 142)
+ Autres flux provenant des activités de financement	(32)	351
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(32)	(36 038)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 111 188)	1 107 962
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 553 180	2 445 188
Caisse, Banques centrales, CCP (actif et passif)	2 052 953	2 721 910
Comptes (actif et passif) et prélevements à vue auprès des établissements de crédit	300 147	(286 713)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 441 912	3 553 180
Caisse, Banques centrales, CCP (actif et passif)	2 035 348	2 052 953
Comptes (actif et passif) et prélevements à vue auprès des établissements de crédit	(193 436)	300 147
Variation de la trésorerie nette	(1 111 188)	1 107 962

Note 1 - MARGE D'INTERETS

	En milliers de DH					
	31/12/2020			31/12/2019		
	Produit	Charges	Net	Produit	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	336 200	(400 846)	(63 856)	303 374	(520 195)	(216 821)
Comptes et prêts / emprunts	334 518	(383 503)	(48 985)	301 887	(432 075)	(130 178)
Opérations de pensions	2 472	(7 343)	(4 871)	1 327	(88 120)	(86 743)
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	772 121	(588 838)	183 283	736 824	(39 421)	717 403
Comptes et prêts / emprunts	773 018	(25 269)	747 749	736 824	(8 438)	750 385
Opérations de pensions	103	(563 571)	(183 458)		(32 992)	(32 992)
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles assurés en tous						
Portefeuille de transaction						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	461 034	(157)	460 877	325 958	(6 738)	319 220
Actifs au coût amorti	118 593		118 593	117 283		117 283
Total des produits et charges d'intérêt au passif	1 627 735	(888 639)	1 637 896	1 505 185	(940 324)	936 871

Note 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	En milliers de DH					
	31/12/2020			31/12/2019		
	Portefeuille de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Actifs et autres titres à revenu variable	2 077 410	1 380	2 078 790	2 724 432	332	2 724 764
REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR						
	31/12/2020			31/12/2019		
	Prix de marché	Moins avec provisions déductibles	Moins avec provisions non déductibles	Prix de marché	Moins avec provisions déductibles	Moins avec provisions non déductibles
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 380		302			
Total	2 078 790		2 724 764	2 724 764		

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CARTAGE PROPRES

	En milliers de DH					
	31/12/2020			31/12/2019		
	Juste valeur	Gain de pertes latentes	Provisions	Juste valeur	Gain de pertes latentes	Provisions
Bank du Trésor et valeurs assimilées	12 027 303	596 587		6 808 660	401 284	
Chargements	8 271 286	197 175	(4 276)	2 006 348	122 261	(8 494)
Titres de créances négociables	1 544 286	29 138	(1 152)	807 238	4 134	(2 253)
Actifs et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	66			66		
Total	16 642 935	724 902	(5 428)	16 671 178	527 682	(10 718)
REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR						
	31/12/2020			31/12/2019		
	Prix de marché	Moins avec provisions déductibles	Moins avec provisions non déductibles	Prix de marché	Moins avec provisions déductibles	Moins avec provisions non déductibles
ACTIFS FINANCIERS	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Valeur initiale de titres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres déductibles	16 642 917	66		16 671 120	66	
Impairments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non déductibles						

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Titres de créance négociables	2 365 077	2 377 830
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	2 365 077	2 377 830
Autres titres de créance négociables		
Obligations	566 358	566 358
Obligations d'Etat	566 358	566 358
Autres obligations		
Total	2 931 435	2 944 188

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à vue	173 985	70 074
Prêts	32 706 989	32 040 145
Opérations de pension		1 139 656
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	32 880 974	33 250 875
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	32 880 974	33 250 875
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à vue	367 421	209 033
Emprunts		
Opérations de pension	4 418 822	2 098 109
Total des dettes envers les établissements de crédit	4 786 243	2 305 142

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs	36 568	36 110
Prêts consentis à la clientèle	6 312 542	5 553 877
Opérations de pension	928 197	1 879 298
Opérations de location-financement		
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)	7 277 407	7 469 275
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(331 198)	(265 536)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	6 946 209	7 203 739
DETTES ENVERS LA CLIENTELE		
	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	24 824 272	22 482 784
Comptes à terme	54 343	93 427
Comptes d'épargne	32 635 421	32 337 498
Bons de caisse	17 807	16 335
Opérations de pension		
Autres comptes créditeurs	78 279	39 061
Total des dettes envers la clientèle	57 510 122	54 969 103

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables			
Obligations d'Etat	51		
Autres obligations			
Dépréciations au 31 décembre 2020	51		
Dépréciations au 31 décembre 2019	51		
EXPOSITION PAR BUCKET			
	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti	2 834 465		
Exposition au 31 décembre 2020	2 834 465		
Exposition au 31 décembre 2019	2 847 237		

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations	4 279		69 430 (*)
Titres de créances négociables	4 153		
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Dépréciations au 31 décembre 2020	8 432		69 430
Dépréciations au 31 décembre 2019	9 716		69 430

(*) Provision durable IAS 39 classés en Bucket 3

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	15 677 368		69 430
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Exposition au 31 décembre 2020	15 677 368		69 430
Exposition au 31 décembre 2019	9 673 658		69 430

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020

	En milliers de DH						
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Saldo de pertes latentes au bilan	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres ordinaires au 31 décembre 2019	876 771	52 059		1 956 630	332 552	3 420 891	2 429 891
Autres réserves				1 990		1 990	1 990
Capitaux propres au 31 décembre 2019	876 771	52 059		1 958 620	332 552	3 422 881	2 431 881
Opérations sur capitaux							
Dépenses faites sur des actions							
Opérations sur actions propres							
Distributions							
Autres		6 778		-6 778			
Résultat de l'exercice				264 778		264 778	264 778
Provisions pour risques et charges							
Modifications et annulations							
Instruments financiers - variation de juste valeur et gains/losses en résultat					136 717	136 717	136 717
Écarts de conversion - variation et transferts au résultat							
Gains ou pertes latentes au bilan					136 717	136 717	136 717
Variation de périmètre							
Capitaux propres ordinaires au 31 décembre 2020	876 771	58 837		1 228 898	469 269	2 764 322	2 764 322

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	31 606	115 816	136 982
Hors Bilan	530		
Dépréciations au 31 décembre 2020	32 136	115 816	136 982
Dépréciations au 31 décembre 2019	22 278	138 439	104 819

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	5 384 627	495 769	282 362
Hors Bilan	198 859		
Expositions au 31 décembre 2020	5 583 486	495 769	282 362
Expositions au 31 décembre 2019	4 796 076	587 328	211 671

Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	385 871	376 515
Impôts différés	210 086	164 852
Actifs d'impôts courants et différés	595 957	541 367
Impôts courants	249 136	173 765
Impôts différés	369 177	295 046
Passifs d'impôts courants et différés	618 313	468 811

Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	543	538
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	1	5
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	128 528	127 532
Autres débiteurs et actifs divers	1 582 206	1 484 664
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 711 277	1 612 740
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		
Charges à payer et produits constatés d'avance	485 794	316 795
Autres créditeurs et passifs divers	2 145 227	1 204 479
Total des comptes de régularisation et passifs divers	2 631 021	1 521 274

Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	2 963	(2 248)	715	2 963	(1 863)	1 100
Acquisition, mobilier, installations	847 863	(310 812)	537 051	812 154	(283 216)	528 938
Équipement informatique et logiciels						
Autres immobilisations	1 628 791	(264 226)	1 364 565	948 703	(119 643)	1 248 999
Total immobilisations corporelles	2 489 617	(577 286)	1 912 331	1 563 819	(414 722)	1 149 097
Logiciels informatiques achetés	123 746	(22 324)	101 422	71 134	(21 591)	49 543
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	503 436	(263 846)	239 590	847 127	(317 127)	530 000
Autres fonds de commerce achetés	236 000	(236 000)		236 000	(236 000)	
Total immobilisations incorporelles	763 182	(499 866)	263 316	1 060 257	(553 127)	507 130

Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	En milliers de DH			
	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2019
Provisions pour litige	8 862	1 486	713	9 615
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	287 479	168 028	91 237	364 271
Provisions pour risques et charges	296 342	169 494	91 950	373 886

Note 11 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Autres dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Emprunts subordonnés	602 601	602 633
à durée déterminée	602 601	602 633
à durée indéterminée		
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	602 601	602 633

Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés	198 899	191 056
Etablissements de crédit		
Cientèle	136 265	134 423
Autres engagements en faveur de la clientèle	62 634	56 633
Engagements de financement reçus		
Etablissements de crédit		
Cientèle		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de garantie donnés	1 000 796	2 743 905
Etablissements de crédit	1 000 796	2 743 905
Cientèle		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions		
Engagements de garantie reçus	4 885 320	4 200 974
Etablissements de crédit	42 934	44 392
Cientèle	4 842 386	4 156 582

Note 2 - COMMISSIONS NETTES

	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	269 746	(39 738)	230 008	258 259	(26 433)	231 826
Avec des établissements de crédit						
Avec des clients	267 428	(36 438)	230 990	256 663	(24 663)	232 000
Sur titres	1 317	(13 250)	(11 933)	1 881	(9 025)	(7 144)
De change		(17 448)	(17 448)		(18 077)	(18 077)
Sur autres instruments financiers						
Frais de services bancaires et financiers	503 522	(18 881)	484 641	499 562	(18 527)	481 035
Produits nets sur moyens de paiement	293 383		293 383	280 987		280 987
Assurance						
Autres	238 529	(18 661)	219 868	188 679	(18 527)	170 152
Produits nets de commissions	772 667	(68 468)	704 199	717 817	(44 830)	672 987

Note 13 - PARTIES LIEES

	En milliers de DH	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif		
Prêts, avances et titres	22 223	
Comptes ordinaires	22 223	
Prêts		
Titres		
Opérations de location financement		
Actifs divers	20 145	
Total	51 368	
Passif		
Dépôts		
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passifs divers	32 069	
Total	32 069	
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)		91 989
Prestations de services fournis		8 722
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		7 142
Autres		

Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

	31/12/2020		31/12/2019		Total
	Portfeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Portfeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Titres à revenu fixe et valeurs instrumentales financières dérivées	320 982		320 982	311 021	7 912
Opérations de pension					
Prêts					
Emprunts					
Revalorisation des portefeuilles couverts en flux					
Revalorisation des positions de change					
Total	320 982		320 982	311 021	7 912

Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Titres à revenu fixe	149 248	25 352
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées	121 395	46 185
Plus ou moins values de cession sur autres titres de créance	27 853	(20 833)

Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immobilités de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	42 159	82 447	(40 248)	36 185	55 613	(20 448)
Total net des produits et charges des autres activités	42 159	82 447	(40 248)	36 185	55 613	(20 448)

Note 6 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	765 971	795 571
Impôts et taxes	64 852	63 748
Charges externes	449 612	425 384
Autres charges générales d'exploitation	118 429	149 044
Total	1 418 864	1 433 747

Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PERIODE

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Dotations nettes des reprises	(131 800)	42 058
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances	(65 602)	(23 865)
Dépréciation du risque de crédit des titres	1 792	3 865
Risques et charges	(67 929)	62 058
Dotations nettes des reprises	0	
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Autres	(16 514)	(21 735)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	(15 910)	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(604)	(21 735)
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Coût du risque	(148 314)	20 324

Note 8 - GAINS ET PERTES SUR LES AUTRES ACTIFS

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	295	771
Moins-values de cession		67
Gains ou pertes sur autres actifs	295	764

Note 9 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

CHARGE NETTE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Charge d'impôts courants	241 102	157 840
Charge nette d'impôt différés de l'exercice	(39 095)	(3 457)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	202 007	154 382

TAUX EFFECTIF D'IMPOT

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôt	406 726	342 254
Charges d'impôt sur les bénéfices	202 007	154 382
Taux d'impôt effectif moyen	50%	45%

Note - IFRS 16

Variation du droit d'utilisation	En milliers de DH			
	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Autres
Immobilier				
Valeur brut	226 260	974 663	(43 006)	1 157 000
Amortissements et dépréciations	(37 234)	(139 852)	12 072	(165 064)
Total immobilier	189 046	834 762	(31 862)	991 945
Mobilier				
Valeur brut	11 603	2 129	(660)	13 082
Amortissements et dépréciations	(3 216)	(3 347)	650	(5 913)
Total mobilier	8 388	(1 218)	0	7 189
Total droit d'utilisation	197 432	833 544	(31 862)	999 114

Note - IFRS 16

Variation de l'obligation locative	En milliers de DH			
	31/12/2019	Augmentations	Remboursements	Autres
Dettes locatives	197 263	976 793	(167 687)	1 006 369

Note - IFRS 16

Détail des charges des contrats de location	En milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	(15 588)	(7 171)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(71 812)	(152 717)
Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles	1 368 182	560 056
dont droits d'utilisation	1 068 114	197 432
Passifs au titre de la dette locative	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de régularisation et autres passifs	2 831 021	1 521 274
dont dettes de location	1 068 878	197 263

■ Note sur les comptes consolidés

Impact COVID19- sur les comptes consolidés

La situation consolidée de l'année 2020 tient compte des impacts de la participation d'AL BARID BANK au fonds de solidarité Covid19- dont le montant s'élève à 100 MDH. Une mise à jour du Forward looking réalisée par la banque a permis de constater dans les comptes consolidés de 2020 une provision pour risque de contrepartie pour couvrir le risque économique engendré par les circonstances actuelles et futures liées à la crise sanitaire (COVID19-).



■ Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

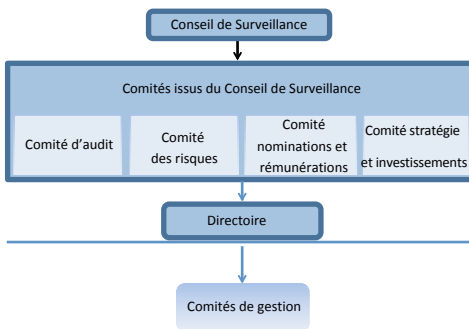
1- Mode de gouvernance

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités consultatifs spécialisés. Ils contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte 9 membres dont un mandat pour le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique, 4 mandats pour le groupe Barid Al-Maghrib, un mandat pour la caisse de dépôt et de gestion, 2 mandats représentant l'Etat, notamment le Ministère de l'Économie et des Finances et un mandat pour un administrateur indépendant.

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI

Membre et Président du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment, au sein du groupe Barid Al-Maghrib

Il occupe actuellement, le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.

Caisse de dépôt et de gestion, représentée par **Mme. Latifa ECHIHABI**

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2020

Mandat actuel : 2020-2022

BARID AL MAGHRIB, représentée par

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

M. Abderrahmane SEMMAR

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib et d'autres Établissements Publics.

Il occupe actuellement, le poste de Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.

M. Moulay Hafid ELALAMY

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2014

Mandat actuel : 2019-2022

Détient plusieurs mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib, d'Établissements Publics et du groupe SAHAM

Actuellement, il est Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique.

M. Aziz ALOUANE

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2019-2022

Il occupe actuellement, le poste de Chef de la Division de l'Activité Bancaire et de la Stabilité Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

M. Adnane MOUDDEN

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2013

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

M. Jamal LEMRIDI

Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2017-2020

M. Ahmed LAHBABI

Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2020

Mandat actuel : 2020-2022

Un des membres du Conseil de Surveillance de la Banque est indépendant.

Un membre du Conseil de Surveillance est, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :

- ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;

- ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité de Nomination et de Rémunération.

Rôle du conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque.

Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque.

Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- approuve les orientations stratégiques de la banque,
- procède à la surveillance des activités et des risques,
- examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire
- ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique,
- prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la banque,
- définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques,
- s'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la banque,
- définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion,
- examine les rapports émis par les différents comités spécialisés,

- procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne,
- veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupe, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées,
- autorise les conventions réglementées,
- approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques,
- met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la banque,
- prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes,
- s'assure que la banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Le règlement intérieur consacre notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires

Réunion du conseil de surveillance

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre (4) fois par an. Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

Comité issu du conseil de surveillance

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet : des comptes de la Banque ;

Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes :

- l'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ;
- l'examen du résultat des missions réalisées par les fonctions de contrôle périodique ;
- les reportings sur le suivi des différentes recommandations.

Le Comité d'Audit est composé de :

- M. Jamal Lemridi - Président
- Représentant de la Direction du Trésor - Membre
- Représentant de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation Trésor - Membre

Comité des risques

Le Comité des risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marchés, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines ;

Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques ;

Dans le cadre de ses missions, le comité :

- est informé de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;
 - examine les limites de risques proposées par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance ;
 - donne un avis sur la cartographie des risques ;
 - procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
 - examine l'efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d'assurer la conformité de l'ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine;
 - procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d'Al Barid Bank ;
- En outre, lors de réunions tenues conjointement avec le comité d'audit, le comité des risques :
- valide annuellement le plan d'audit établi par l'Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d'audit réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi ;

Le Comité des Risques est composé de

- | | |
|--|-------------|
| - M. Adnan Moudden | - Président |
| - M. Aziz Alouane | - Membre |
| - Représentant de la Direction du Trésor | - Membre |
| - Représentant de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation Trésor | - Membre |

Comité nominations et rémunérations

Le Comité nominations et rémunérations se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque.

Le Comité des nominations et rémunérations est composé de :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi | - Président |
| - M. Abdellatif Zaghoun | - Membre |

Comité stratégie et investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;
- L'étude des projets de développement de la banque notamment en matière de :
 - * Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
 - * Opérations sur le capital de la Banque.
- L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations.

Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi | - Président |
| - M. Abderrahmane Semmar | - Membre |
| - M. Aziz Alouane | - Membre |
| - M. Jamal Lemridi | - Membre |

DIRECTOIRE

Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de 3 membres :

M. Redouane NAJM-EDDINE

Membre et Président du Directoire

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers.

M. M'hamed EL MOUSSAOUI

Membre du Directoire

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Support et Technologie.

M. Youssef BELHADJ

Membre du Directoire

Premier mandat : 2016

Mandat actuel : 2019-2022

Détient un mandat d'administrateur de Barid Cash.

Il occupe actuellement le poste de membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.

Rôle du Directoire

Le Directoire est l'organe exécutif d'Al Barid Bank, il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Le Directoire prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres.

Il exerce ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires et veille à l'application des bonnes pratiques de gouvernance.

Un règlement intérieur fixe de façon détaillée ses différentes obligations et précise les règles de son fonctionnement.

Réunions du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige et au minimum une fois au cours de chaque trimestre, sur convocation de son Président, ou suivant un calendrier préétabli fixé par le Directoire à l'initiative du Président pour délibérer sur les questions relevant des prérogatives du Directoire.

Les sujets abordés régulièrement par le Directoire ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

Comités issus du Directoire

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, il a été procédé en 2017 à une nouvelle organisation des comités de gestion.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence courant l'année 2017 :

Comités	Attributions	Fréquence
Comité Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ; • Suivi de la mise en œuvre du plan de développement stratégique ; • Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc ; • Suivre régulièrement les réalisations de la banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc) ; • Évaluer et émettre des propositions sur : <ul style="list-style-type: none"> • les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'ABB et veiller au suivi de leur mise en œuvre ; • la politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique ; • Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque ; • Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis ; • Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ; • Analyse de la veille stratégique et commerciale. 	Quinzaine
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> • Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque ; • Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ; • Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ; • Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque. 	Trimestriel
Comité ALM et Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ; • Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ; • Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la Politique de placement et dans les limites risques approuvées par le Conseil de Surveillance ; • Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placement de la Banque ; • Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ; • Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la Banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ; • Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la Banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ; • Assurer le pilotage des différentes activités par une meilleure gestion du couple gestion / rentabilité • Contribuer à la définition de la stratégie financière et assurer le suivi des décisions prises, notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du système de tarification des crédits à la clientèle ; - Gestion de la liquidité à moyen et long terme ; - Gestion dynamique des fonds propres. 	Trimestriel
Comité Global des Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Supervise le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ; • Suit l'évolution de la cartographie des risques ; • S'assure que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ; • Suit l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ; • S'assure que les exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib sont respectées. 	Trimestriel
Comité Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Veille sur la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la banque et des exigences règlementaires édictées par Bank Al-Maghrib ; • Assure le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques. 	Trimestriel
Comité relations clientèle et Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ; • Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ; • Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ; • Décider les améliorations du système de management de la Qualité ; • Veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine ; • Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives. 	Semestriel

Comité Conformité et Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les mécanismes de conformité et gouvernance relevant de ses compétences et suivre leur déploiement ; • Suivre les réalisations et projets relatifs à la conformité ; • Examiner les règles de gouvernance de la Banque ; • Suivre le déploiement des règles de déontologie actées par la Banque ; • Veiller à la sensibilisation des différentes entités de la Banque concernant les règles de gouvernances réglementaires et procédurales en vigueur. 	Semestriel
Comité Réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Suit les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ; • Coordonne les actions de pilotage du réseau ; • Assure une interface entre le réseau et le siège ; • Suit les besoins de fonctionnement du réseau ; • Suit les lancements de nouveaux produits. 	Trimestriel
Comité commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse les réalisations commerciales ; • Valide et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ; • Passe en revue les actions du Développement Commercial ; • Suit les actions de marketing, de communication et permet de : <ul style="list-style-type: none"> - Valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ; - Faire le point sur les différentes campagnes de communication ; - Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; - Faire le point sur la veille concurrentielle. 	Mensuel
Comité achats	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre, délibérer et arbitrer de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ; • Met en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ; • Propose toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions. 	Mensuel
Comité des crédits	<ul style="list-style-type: none"> • Statuer sur les dossiers de crédits immobiliers ou à la consommation suivant les pouvoirs d'octroi ; • Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes . 	Continu
Comité SI	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des projets SI ; • Pilotage des projets SI et exposé de leur état d'avancement ; • Exécution et suivi des orientations stratégiques décidées par les entités dirigeantes ABB ; • Prise en charge des besoins exprimés par les entités ABB. 	Bimestriel
Comité RH	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les actions à mener par les entités concernées en matière de gestion des ressources humaines ; • Assurer la politique de développement du capital humain (recrutement, nomination etc.) ; • Piloter la gestion des affaires administratives et de rémunération et en assurer le suivi ; • Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur. 	Trimestriel

2- Principaux acteurs de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une politique globale validée par le Conseil de Surveillance qui a également validé la politique de placement.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

Secrétariat Général

Rattaché au Président du Directoire, ce pôle a, notamment, pour mission de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques tenant compte du développement des activités de la Banque.

Risk Management

Rattaché au Secrétariat Général, le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques.

Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent.

Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire et au Conseil de Surveillance ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus par la Banque ;
- Met en place, en concertation avec les Directions Métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;
- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;

- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient les instances de gouvernance de la banque informées de l'exposition de la banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Conduit régulièrement des stress-tests pour évaluer la robustesse de la Banque face à des chocs majeurs mais probables ;
- Produit les reporting risques internes et réglementaires.

Le Risk-Management s'articule autour de quatre entités : Risques Opérationnels, Risques de Crédits, Risques de Marché et Plan de Continuité des Activités.

Pour réaliser ses travaux, la fonction Risk Management, au même titre que les autres fonctions de contrôle permanent et périodique, a accès en mode consultation, à l'ensemble des reportings et systèmes opérants de la banque.

Division Conformité & Division Juridique et Contentieux

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

Audit Interne et Inspection

Ces entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la banque.

En termes de rattachement hiérarchique, cette entité dépend directement du Président du Directoire.

Direction Crédits

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque.

Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

Direction Contrôle Permanent

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la banque.

Elle est structurée en deux Divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

Quant à la Division Contrôle Permanent des Fonctions Centrales, elle est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office.
 - Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Informations.
 - Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique.
- Service Contrôle Achats.

Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

Contrôle de Gestion et ALM

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire relèvent en partie de la responsabilité de la Division Contrôle de Gestion et ALM.

Normes et Sécurité des Systèmes d'Information

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

Directions opérationnelles

Les Directions opérationnelles (Commercial, Traitements et Flux, Activités de Marché, Moyens Généraux...) intègrent la dimension risque dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités. La Division Risk Management leur apporte son soutien méthodologique pour les aider à identifier, évaluer et gérer leurs risques.

3- Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

3-1 Description du dispositif du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

3-2 Niveaux de Contrôle

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- niveau 1 : Contrôles effectués par les opérationnels (Autocontrôle) ;
- niveau 2 : Contrôles effectués par les responsables hiérarchiques, les contrôleurs du réseau et les contrôleurs internes des fonctions centrales
- niveau 3 : Contrôles/travaux effectués par les structures dédiées au pilotage du contrôle permanent (Conformité)

- niveau 4 : Contrôles effectués par les structures dédiées au contrôle périodique (Audit et Inspection)
- En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargée de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

3-3 Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne

Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progiciel de « gestion des risques, contrôle, et audit interne » conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des Risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, de garantir la bonne exécution des plans d'audit et de contrôle et l'enregistrement des résultats d'interventions et de produire des indicateurs et reporting destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

4- Gestion des principaux risques de la Banque :

Sur base consolidée, la répartition des risques pondérés par nature est fournie dans le tableau ci-dessous :

	31.12.2020 ⁶	31-12-2019	Var. en %
Risque de crédit	6 404 510	5 158 450	24,16%
Risques de marché	7 075 065.68	5 638 494	25%
Risques Opérationnels	3 645 222	3 318 745	9,84%
Total risques ponderes	17 124 798	14 115 689	21,32%

4-1 Risques de crédit

Politique de crédit

En matière de crédit, Al Barid Bank a pour politique d'adresser le segment des particuliers en leur offrant une gamme complète de produits composée de l'avance sur salaire, du crédit immobilier et du crédit à la consommation.

L'avance sur salaire est gérée en interne. Tandis que la gestion des crédits à la consommation et immobiliers sont sous-traités chez des partenaires de référence (SOFAC pour le crédit à la consommation et WAFAIMMOBILIER pour le crédit immobilier).

Al Barid Bank octroie les crédits à l'ensemble des catégories socio-professionnelles (salariés, fonctionnaires de l'Etat, Marocains résidents à l'étranger (MRE), les clients à revenus irréguliers ou modestes éligibles au FOGARIM), ...etc).

Les plafonds des crédits, les règles d'octroi et les garanties exigées sont fixés dans des fiches-produits.

Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers.

- Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :
- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;
 - Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
 - Une couverture des risques par les garanties (garanties hypothécaires pour le Crédit immobilier, délégations d'indemnité d'assurance en cas de décès...);
 - Des plafonds par bénéficiaire de crédits ;
 - Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs et la durée des prêts ;
 - Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits ;
 - Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
 - Un dispositif de gestion des crédits sensibles ;
 - Une gestion réactive du recouvrement amiable ;
 - Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la banque centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

Organisation de la fonction crédits

La Direction Crédit est rattachée au Pôle Marketing et Développement Commercial. Elle est organisée en 3 divisions.

Les autorisations des dossiers de crédit immobilier relèvent de la responsabilité des entités suivantes et ce, selon les niveaux de délégations en place au sein de la Banque :

- Le prestataire Wafa IMMOBILIER ;
- La Direction des Crédits d'Al Barid Bank ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial de la Banque ;
- Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque.

Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière de crédit à la consommation :

Le prestataire SOFAC assure la gestion du crédit à la consommation pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion porte sur les différentes étapes de la chaîne de traitement des crédits à la consommation : l'étude-risque, le recouvrement...etc.

Un système de délégation de pouvoirs d'autorisation des dossiers de crédit à la consommation a été mis en place. Ces pouvoirs sont octroyés, en fonction des montants des crédits, aux entités suivantes :

- La plateforme SOFAC ;
- La Direction des Crédits ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial ;
- Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière d'avances sur salaires :

L'autorisation des dossiers avances sur salaires incombe selon les montants en jeu et les délégations de pouvoirs définies aux entités suivantes :

- Les Directions Régionales ;
- La Direction des Crédits ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial.

Le Risk Management d'Al Barid Bank (à travers le Service Risques de Crédit) est l'entité en charge du suivi du risque lié aux avances sur salaires.

En matière de gestion des dépassements non autorisés sur compte :

- Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management : effectue un suivi quotidien des comptes enregistrant des dépassements non autorisés. Il identifie les anomalies ayant conduit à ces dépassements, remonte les alertes quotidiennes aux entités concernées et met en place en concertation avec les directions concernées des plans d'action pour corriger ces anomalies.

- La Division Recouvrement : cette Division est responsable du recouvrement des créances nées des dépassements non autorisés.

Procédures de traitements des crédits :

L'activité-crédit est encadrée par des procédures internes fixant les processus de traitement de ces crédits depuis la réception de la demande du client jusqu'à la clôture du dossier en passant par la gestion des événements SAV (rachats, changement de durée de remboursement...etc), le recouvrement et la délivrance de la main levée.

Centralisation des risques :

Al Barid Bank dispose d'une seule filiale, en l'occurrence Barid Cash qui est un établissement de paiement. Al Barid Bank étant la seule entité du groupe Barid Al Maghrib habilitée à distribuer les crédits à la clientèle, les seuls engagements (crédits) du groupe sont portés par Al Barid Bank. Celle-ci dispose d'un système d'information lui permettant d'avoir une visibilité, à tout moment sur l'ensemble des engagements et produits d'un client donné.

De plus, aucun dossier de crédit (Crédit Immobilier ou Crédit à la Consommation) ne dépasse %5 des fonds propres de la banque, ce qui dénote de la faible exposition au risque de concentration du crédit aux particuliers au niveau d'Al Barid Bank.

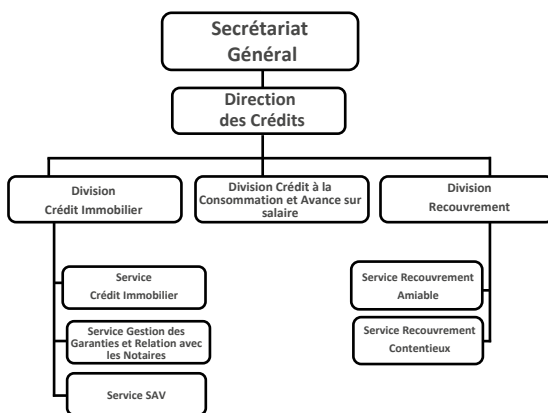
Système de notation :

Pour mieux évaluer les risques liés à l'octroi des crédits, et mieux apprécier le profil risque des demandeurs de crédit, Al Barid Bank s'appuie sur un système de scoring.

Pour le Crédit à la Consommation, un nouveau modèle de Scoring a été déployé en 2017. Cette grille a été développée sur la base des données historiques des clients de la banque de 2011 à 2015. Ce scoring tient compte, notamment, des critères suivants :

- Durée du prêt ;
- Montant du prêt / Revenu ;
- Age client ;
- Sexe Client ;
- Situation au logement ;
- Ancienneté dans l'emploi Client ;
- Catégorie Profession client x Minimum Vital ;
- Nombre d'impayés sur les 12 derniers mois.

Organigramme de la Direction des Crédits



Les entités en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit sont les suivantes :

En matière de crédit immobilier :

Le prestataire Wafa IMMOBILIER assure la gestion du crédit immobilier pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion pour compte porte sur différents volets : l'étude-risque, la gestion des garanties, le recouvrement...etc.

Ce modèle de Scoring est évalué à travers l'indice de Gini ainsi que l'indice de stabilité.

Pour le Crédit Immobilier, AL BARID BANK s'appuie sur l'expertise de son partenaire Wafa Immobilier qui est responsabilisé contractuellement sur un coût du risque cible. Chaque demande de crédit immobilier fait l'objet d'une étude-risque détaillée appuyée par le rapport de solvabilité du client demandeur. Le financement du prêt immobilier donne lieu à l'inscription d'une hypothèque de premier rang en faveur d'Al Barid Bank.

Notons qu'Al Barid Bank utilise également le scoring de comportement du Crédit Bureau qui lui permet d'avoir une idée du comportement de ses clients auprès de l'ensemble des établissements de la place.

Provisionnement des créances en souffrance :

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire 19/G de la banque centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé trimestriellement en associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

Périodicité de revue des dossiers de crédit :

Les dossiers de crédit sont revus à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois pas an.

Ratio de solvabilité : A fin décembre 2020, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'élève à :

	31.12.2020	31.12.2019
Ratio T1	10,01 %	10,29 %
Ratio T2	4,08 %	4,94 %
Ratio de solvabilité	14,09 %	15,24 %

Sans les dispositions transitoires, le ratio de solvabilité à fin décembre 2020 s'élèverait à 14,01% versus 15,09% à fin décembre 2019.

A fin décembre 2020, le montant des risques pondérés de crédit, sur base consolidée, s'élève à 6 404 510 KDH comme le montre le tableau suivant :

	31.12.2020	31.12.2019	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES DE CREDIT	6 404 510	5 158 450	1 246 060	24,16 %

Approbation par le Conseil de Surveillance :

Le dispositif de gestion des risques de crédit est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de crédit est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par catégorie d'exposition, sur base consolidée.

Catégorie d'exposition	31.12.2020		31.12.2019		Variation en KMAD	
	actifs pondérés	engagements en Fonds propres	actifs pondérés	engagements en Fonds propres	actifs pondérés	engagements en Fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risque établissements de crédit	34 797	2 783	14 015	1 121	20 782	1 662
Risque sur les entreprises	315 793	25 263	346 281	27 702	-30 488	-2439
Risque sur les créances de détail	2 958 491	236 679	2 627 721	210 218	330 770	26 461
Risque autres actifs	3 095 429	247 634	2 170 434	173 635	924 995	73 999
Total risques de crédit pondérés	6 404 420	512 361	5 158 450	412 676	1 246 060	412 676

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

4-2 Risque de concentration

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maximum de division des risques fixés par la banque centrale ainsi que des limites-risques internes. Ainsi, à fin décembre 2020, la Banque n'enregistre aucun dépassement du CMDR.

L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

4-3 Risques de marché

Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

Le risque de taux est le risque de variation de la valeur des positions ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier inclus dans le portefeuille de négociation du fait de l'évolution défavorable des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change correspond au risque de pertes sur positions de change du fait de l'évolution défavorable des cours de change sur le marché.

Si la gestion des opérations de marché relève de la salle des marchés, le suivi des risques de marché est réalisé par une entité indépendante : à savoir le Service Risques de Marché relevant de la Division Risk Management.

Organisation de la salle des marchés :



Politique de placement de la Banque

La banque a pour politique de placement de privilégier les titres les plus liquides et les moins risqués. Ainsi le portefeuille titres de la Banque est composé majoritairement de bons du trésor et de titres garantis par l'Etat. La Banque dispose également de titres de la dette privée sélectionnés avec la plus grande prudence après une analyse-risque rigoureuse.

La politique de placement de la Banque détaille l'univers de placement, les limites-risques...etc.

Actuellement l'univers de placement autorisé est composé de bons du Trésor, d'obligation et TCN et de parts d'OPCVM monétaires, obligataires et diversifiés.

Le placement dans des actions ou dans des parts d'OPCVM actions sont interdits.

Système de surveillance et de mesure du risque de marché

AL BARID BANK dispose d'une politique globale de gestion des risques, formalisée et validée par le Directoire et le Conseil de Surveillance, qui détaille la manière de gérer l'ensemble des risques encourus par la banque, notamment les risques de marché.

Le risque de taux et le risque de change sont les principaux risques auxquels Al Barid Bank est exposée. Leur suivi est assuré par le Service Risques de Marché, rattaché à la Division Risk Management.

Le risque de taux découle des placements réalisés directement par la Direction Activités de Marché et ceux réalisés par les différents organismes mandatés par la Banque.

Chaque opération de placement envisagée par la salle des marchés est précédée par une analyse du risque inhérent à ladite opération et n'est réalisée qu'après approbation du Directoire ou du Comité ALM et Placement. Des limites-risques fixées par le Directoire et validées par le Conseil de Surveillance, encadrent les différentes prises de position ; Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant... Le contrôle du respect des limites est effectué par le Service Risques de Marché qui relève de la Division Risk Management.

Les placements réalisés par les mandataires, quant à eux, sont encadrés par des contrats de mandats de gestion, précisant la nature des actifs et les taux de rendement minimum garantis ou espérés. La mesure du risque de taux se fait au travers du calcul des sensibilités et durations du portefeuille ainsi qu'à travers la conduite de stress-tests mesurant l'impact de la variation des taux d'intérêt sur sa valorisation globale. L'évolution de la courbe des taux et son impact sur la valorisation du portefeuille des bons du Trésor, des titres de créances négociables et des parts d'OPCVM monétaires et obligataires sont suivis régulièrement.

Pour l'encadrement du risque de change, des limites risques sont fixées : limite de position par devise, limite de position globale, etc.

La Division Risk Management assure un suivi quotidien de la position change de la Banque et s'assure du respect des limites fixées.

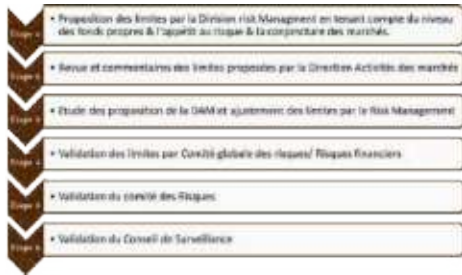
Al Barid Bank a opté pour la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre de cette catégorie de risques.

Système de limites

Comme susmentionné, l'ensemble des activités de marché de la Banque est encadré par un set de limites-risques.

Procédure d'élaboration des limites :

Pour établir et valider ces limites, le processus suivant doit être respecté :



Ces limites sont révisables à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an. Pour valider d'éventuelles nouvelles limites sur l'activité de marché, tout le processus décrit au-dessus doit être respecté.

Nature des limites établies :

- Limite par portefeuille ;
- Limite par contrepartie ;
- Limite du risque de taux ;
- Limite du risque de change ;
- Limites Prêts/Emprunts de Trésorerie & Prêt à Blanc ;
- Limite par établissement financier.

Monitoring des positions et des limites et gestion des dépassements

- Le monitoring des dépassements intra journalier se fait au niveau du Middle office de la Direction Activités de Marché.
- Le suivi des utilisations/limites est réalisé quotidiennement à travers le contrôle des Reportings adressés par la Direction Activités des marchés.
- Tout dépassement d'une limite risque de marché doit faire l'objet d'une demande préalable d'accord de dépassement adressé au Directoire.
- Les notifications de dépassement non autorisé sont adressées à la Direction Activités des marchés pour une régularisation sans délai.

Outils de gestion des risques

Un système informatique de gestion des opérations de marché (DIAPASON) est en cours d'implémentation par la Banque, ce système inclut un modèle risques permettant de suivre les positions de la banque, le respect des limites, la gestion des alertes et la production de reportings risques variés.

Scénarios de crise

Semestriellement, la Banque met en œuvre un programme de stress-tests pour mesurer la résistance de la banque à des chocs extrêmes mais plausibles, notamment l'évolution défavorable des paramètres du marché. Les scénarii de choc pris en compte sont les suivants :

• Pour le Portefeuille des bons du Trésor :

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

• Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs financiers privés)

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 50 points de base.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 75 points de base.

• Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs non financiers privés) :

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 100%.

Scénario : Hausse de 200 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 200%.

• Pour le portefeuille des OPCVM obligataires :

Scénario : Baisse de 2,5% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 5% de la valeur liquidative.

• Pour le portefeuille des OPCVM monétaires :

Scénario : Baisse de 1% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 2% de la valeur liquidative.

• Choc sur le marché des changes :

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 10% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 15% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Les résultats des stress-tests sont globalement satisfaisants. Ils sont régulièrement portés à la connaissance des organes de gouvernance de la Banque.

Approbation par les organes de gouvernance :

Le dispositif de gestion des risques de marché est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de marché (risques de taux, risques de change...) est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Au 30.12.2020, le montant des risques pondérés de marché, sur base consolidée, s'élève à :

	31.12.2020	31.12.2019	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES DE MARCHÉ	7 075 066	5 638 494	1 136 572	25%

La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

	31.12.2020	31.12.2019	Variation en KMAD	Variation en %
Risque de change pondéré	41 067	41 990	-923	-2%
Risque de taux pondéré	7 031 820	5 596 505	1 435 315	26%
Risque sur titres de propriété pondéré	2 179	-	2 179	
Total risques de marché pondérés	7 075 066	5 638 494	1 436 572	25 %

Concernant le risque de taux, il est composé :

- du risque général qui est calculé selon la méthode de l'échéancier
- et du risque spécifique :

	31.12.2020	31.12.2019	variation en KMAD	Variation en %
Exigences en fonds propres au titre du risque général de taux	333 994	253 506	80 488	32 %
Exigences en fonds propres au titre du risque spécifique de taux	228 551	194 215	34 336	18%
Exigences en fonds propres au titre du risque de taux	562 546	447 720	114 826	26%
Risques pondérés de taux	7 031 820	5 596 505	1 435 315	26%

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de stop loss. Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires.

Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de stop loss par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque ;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques
- Evaluation des risques
- Maîtrise des risques
- Gestion opérationnelle des risques
- Surveillance des risques
- Reporting des risques

4-4 Risques Opérationnels :

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations.

Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

Le processus de gestion des risques opérationnels est composé des principales étapes suivantes :

- Identification des risques
- Evaluation des risques en termes d'occurrence et d'impact financier
- Maîtrise des risques à travers la mise en place d'actions d'atténuation
- Suivi et reporting

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de back-up distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site en réduisant les délais de réplication, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une Direction dédiée indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre des différentes actions entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Les principales briques du dispositif de gestion des risques opérationnels sont les suivantes :

- Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités métiers et supports de la banque. Cette cartographie des risques est mise à jour régulièrement pour intégrer les risques liés aux nouvelles activités et/ou engendrés par des changements réglementaires ou de process ;
- Des plans d'atténuation des risques déclinés par activité/direction ;
- Un dispositif de collecte des incidents opérationnels permettant de remonter l'ensemble des pertes subies et de suivre ces incidents jusqu'à leur résolution/clôture définitive ;
- Un plan de continuité d'activité permettant à la banque de faire face à des événements exceptionnels entravant la bonne marche de ses activités ;
- Un reporting-risque opérationnel permettant de renseigner le top management et l'ensemble des entités concernées sur l'évolution du profil de risque opérationnel de la banque
- Un suivi des activités externalisées

A fin décembre 2020, le montant des risques opérationnels pondérés, sur base consolidée, s'élève à :

	31.12.2020	31.12.2019	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES OPERATIONNEL	3 645 222	3 318 745	326 477	9,84%

5- Risques de liquidité et de taux dans le portefeuille bancaire

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, du ratio réglementaire de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 31/12/2020, Al Barid Bank confirme le respect du ratio de liquidité prescrit par Bank Al-Maghrib. Il se situe à 469,73% pour une limite réglementaire fixée à 100% .

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes hypothèses d'évolution des activités et des scénarii d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

Le risque de taux est mesuré à travers la mesure de l'impact d'un choc de taux sur les résultats et le PNB de la banque et sur sa valeur économique.

Le tableau suivant présente, à fin décembre 2020, l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 200 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt.

	Décembre 2020	Décembre 2019
Impact sur le bénéfice (en millions de dirhams)	29	12
Par rapport au produit net bancaire	1,56 %	0,71%

6- Risque global de taux d'intérêt

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité de banque avec la transformation des ressources essentiellement à vue ou à court terme (non échancées), en emplois à long terme essentiellement à taux fixe. Cette transformation n'étant pas adossée parfaitement génère un risque de taux qui doit être identifié, mesuré suivi et couvert.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêt des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (à moyen terme, orientations stratégiques et plans de développement) ou de budget (projection à court terme), permettant d'accompagner ces processus et de prendre en compte les évolutions des activités et du bilan de la Banque ;

- à l'occasion des changements importants portant sur les produits ou la tarification pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur selon les conventions d'écoulement de la Banque.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impact des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, validé par le Comité ALM.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Al Barid Bank vise à immuniser les marges d'intérêt ainsi que les fonds propres contre l'effet des fluctuations de taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) :

- sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif d'immuniser les marges d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt sur le même horizon ;
- sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la sensibilité de l'ensemble des éléments du bilan de la banque sur tout l'horizon.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité ALM de la banque (ALCO) qui se tient à fréquence régulière et qui permet de prendre les décisions permettant de maîtriser ce risque. Celui-ci :

- valide l'ensemble des éléments du dispositif, principalement les conventions d'écoulement de l'ensemble des postes du bilan qui sont révisées périodiquement ou à l'occasion de changement de produit ou de tarification ;
- examine les positions de risque de taux sur base trimestrielle, et assure un suivi en termes d'impasses de taux et de sensibilités à court terme ou à long terme ;
- s'assure du respect des limites et de la réalisation des actions prises pour réduire les gaps et sensibilités ;
- décide des actions à entreprendre en termes d'instruments, de durées, de type de taux et des opérations de couverture si nécessaire.

Mesure et suivi du risque global de taux

Al Barid Bank utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Il s'agit principalement de :

Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables;
- jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes ;
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt qui permet de mesurer l'impact d'une variation de la courbe des taux sur les revenus d'intérêt (marge d'intérêt) de la banque à court terme (exercice en cours) et ce dans divers scenarii de stress.

La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux qui permet de mesurer l'impact sur l'ensemble du bilan de la banque d'une variation de la courbe des taux sur tout l'horizon.

Au 30 décembre 2020, les impasses de taux se présentent comme suit :

(en milliards DH)	0-1 an	de 1 à 10 ans	plus de 10 ans
Flux Actifs	36	7	6
Flux Passifs	38	21	0
GAP de taux	-2	-14	+6

Des simulations de différents scénarios de choc de taux sont effectuées pour déterminer l'impact de tels scénarios sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 30 décembre 2020, la sensibilité pour 200 bps de choc parallèle des taux est de 28,9 MDH, soit 1,56% sur la marge d'intérêt prévisionnelle et de 66,6 MDH, soit 2,73% des fonds propres réglementaires.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion et de couverture à prendre.

7- Risques de non-conformité

Le dispositif de Conformité mis en place a pour objectif la maîtrise du risque de non-conformité au sein de la Banque. Ce risque se définit comme étant « le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite ».

Le dispositif de Conformité d'Al Barid Bank est piloté par la Division Conformité qui a pour principales missions : définir et coordonner la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de non-conformité.

Sur le plan organisationnel, la Division Conformité est une structure indépendante, rattachée au Directoire. Elle comprend un service anti-blanchiment international, un service lutte anti-blanchiment national, un service veille réglementaire et un service déontologie.

Les dispositifs de gestion du risque de non-conformité reposent sur :

- un référentiel de politiques, circulaires et procédures actualisé couvrant le périmètre de la conformité ;
- des outils automatisés permettant notamment le filtrage et le profilage de la clientèle et de ses opérations ;
- un dispositif de sensibilisation et de formation sur les thématiques de déontologie et de lutte contre le blanchiment des capitaux au profit du personnel ;
- une proximité des métiers et entités de la Banque dans la conformité des processus.

Le périmètre d'intervention de la Conformité couvre :

- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le contrôle de la conformité légale et réglementaire des activités et métiers ;
- la déontologie et l'éthique, y compris ceux des marchés ;
- le contrôle du respect des normes de gouvernance.

8- Ethique et déontologie :

La Conformité groupe est en charge de la gestion du dispositif d'éthique et de déontologie du groupe. A ce titre, elle :

- élabore et diffuse auprès des opérationnels le Code de déontologie groupe ;
- veille au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- produit les rapports définis par les autorités en matière d'éthique et de déontologie ;
- organise et met en place des séances de sensibilisation et de formation pour les collaborateurs et dirigeants ;
- prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de direction. Elle s'assure de l'existence d'un dispositif et de procédures de nature à prévenir les conflits d'intérêt en son sein ;
- prévient les cas de corruption à travers notamment la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- prévient et détecte les abus de marché.

9- Fonds Propres et Ratio de solvabilité :

Conformément aux exigences réglementaires, Al Barid Bank calcule son ratio de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée. Le périmètre de consolidation inclut la filiale BARID CASH détenue à 100% par AL BARID BANK et consolidée par intégration globale.

9-1 Les fonds propres de la Banque, sur base consolidée, se présentent comme suit

en KDH	31.12.2020	31.12.2019	Variation en KMAD	Variation en %
Fonds propres de base CET1	1 714 345	1 453 128	261 217	17,98%
Fonds propres de catégorie 1	1 714 345	1 453 128	261 217	17,98%
Fonds propres de catégorie 2	698 450	697 868	582	0,08 %
Total fonds propres réglementaires	2 412 795	2 150 996	261 799	12,17 %

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

9-2 La composition des fonds propres réglementaires sur base consolidée est détaillée dans les tableaux suivants :

Sur base consolidée, la composition des fonds propres, à fin décembre 2020, se présente comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019	Variation en KMAD
Capital	1 036 508	1 029 730	6 778
Réserves et RAN	1 053 847	870 758	183 089
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	204 719	131 510	73 209
Éléments à déduire (immobilisations incorporelles...)	-596 570	-599 631	5 061
Dispositions transitoires (*)	13 840	20 760	-6 920
Fonds propres CET1	1 714 345	1 453 128	261 217
Fonds propres AT1	0	0	0
FP catégorie 1	1 714 345	1 453 128	261 217
Dettes subordonnées et autres éléments	698 450	697 868	95 267
Dispositions transitoires	0	0	0
FP catégorie 2	730 574	697 868	582
Fonds propres réglementaires	2 412 795	2 150 996	261 799

(*) les dispositions transitoires correspondent à l'impact de la norme IFRS9

Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporelles.

9-3 Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Risque Bâlois	Approche retenue par AL BARID BANK
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	Approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres (EFP) s'élèvent à :

	31.12.2020	31.12.2019	Variation en KMAD	Variation en %
EFP RISQUES DE CREDIT	512 361	412 676	99 685	24,16%
EFP RISQUES DE MARCHE	566 005	451 080	114 925	25,48%
EFP RISQUES OPERATIONNELS	291 618	265 500	26 118	9,84%
TOTAL EFP	1 369 984	1 129 255	240 729	21,32%

9-4 Les ratios de solvabilité et Tier-one, sur base consolidée, se présentent comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
Ratio CET1	10,01%	10,29%
Ratio T1	10,01%	10,29%
Ratio T2	4,08%	4,94%
Ratio de solvabilité	14,09%	15,24%

Sans l'application des dispositions transitoire relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la banque à fin décembre 2020 s'élevaient à :

	31.12.2020	31.12.2019
Ratio CET1	9,93%	10,29%
Ratio T1	9,93%	10,29%
Ratio T2	4,08%	4,94%
Ratio de solvabilité	14,01%	15,24%

Le ratio de solvabilité sur base sociale d'Al Barid Bank s'établit à :

	31.12.2020	31.12.2019
Ratio CET1	10,08%	10,59%
Ratio T1	10,08%	10,59%
Ratio T2	4,78%	5,50%
Ratio de solvabilité	14,86%	16,09%

Sur base sociale, les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et risques pondérés sont fournis dans le tableau ci-dessous :

EN KMAD				
	31.12.2020	31.12.2019	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES DE CREDIT	5 756 462	5 060 499	695 963	13,75%
RISQUES DE MARCHÉ	6 889 842	5 638 494	1 251 348	22,19%
RISQUES OPERATIONNELS	3 467 535	3 151 336	316 199	10,03%
TOTAL RISQUES PONDERES	16 113 839	13 850 329	2 263 510	16,34%
Fonds propres CET1	1 624 427	1 467 326	157 101	10,71%
Fonds propres de catégorie 1	1 624 427	1 467 326	157 101	10,71%
Fonds propres de catégorie 2	770 474	761 124	9 350	1,23%
Total fonds propres réglementaires	2 394 901	2 228 450	166 451	7,47%

10- Gestion du capital et adéquation des fonds propres

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau prévisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le comité des risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

11- Conduite des stress-tests

Un programme de stress-tests a été mis en place par la banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

12- Ratio de liquidité : à fin décembre 2020, le ratio de liquidité s'élevait à :

	31.12.2020	31.12.2019
Ratio de liquidité	469,73 %	385,34 %

13- Information sur le Capital :

Le capital social s'élevait à 976 771 500 dirhams (neuf cent soixante-seize millions sept cent soixante et onze mille cinq cents dirhams) divisé en 9 767 715 (neuf millions sept cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

14- Rémunération du personnel dirigeant :

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre du premier semestre 2020, s'élevait à 28,1 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 35,3 millions de dirhams à fin décembre 2020.

15- Information sectorielle :

Le marché de la clientèle des Particuliers représente la principale activité de la Banque qui couvre l'ensemble du territoire marocain.

16- Information complémentaire :

La filiale Barid Cash de la banque est spécialisée dans les activités de transfert de fonds. Son total bilan s'élevait, au 30 décembre 2020, à 191,2 MDH.

■ Comptes Sociaux au 31 Décembre 2020

Principales méthodes d'évaluation appliquées au 30/12/2020

Note de présentation des règles et principes comptables

1- Présentation

Al Barid Bank est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences. Toutes ces entités sont établies au Maroc.

2- Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Barid Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3-Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des Chèques Postaux

Sont inscrits dans cette rubrique les actifs de trésorerie liquides et réalisables dans l'immédiat.

4- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Présentation générale :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées.

Créances en souffrance sur la clientèle :

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur dont ci-après les principales dispositions :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

5- Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

6- Portefeuille titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement).

6-1 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

6-2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créance sont comptabilisés coupon couru inclus dans le prix d'acquisition.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

6-3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

6-4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et valorisation ou cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

7- Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

8- Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques généraux sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9- Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

10- Intérêts et commissions

Intérêts :

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts réels dus ou intérêts courus sur les comptes CEN sont calculés individuellement (compte par compte) à chaque arrêté.

Commissions :

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

11- Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle:

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle correspondent essentiellement à la partie non utilisée des autorisations de crédit accordées à la clientèle.



Communication Financière 2020

31/12/2020

BILAN

(en milliers de dirhams)

ACTIF (en milliers DH)	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 584 375	2 614 330
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	32 796 641	33 266 459
A vue	89 652	1 116 764
A terme	32 706 989	32 149 695
Créances sur la clientèle	7 135 031	7 358 998
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 937 490	1 765 478
Crédits et financements participatifs à l'équipement	-	-
Crédits et financements participatifs immobiliers	4 166 595	3 641 088
Autres crédits et financements participatifs	1 030 946	1 952 432
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	18 775 432	12 569 550
Bons du Trésor et valeurs assimilées	11 668 778	6 457 260
Autres titres de créance	4 227 649	3 383 362
Titres de propriété	2 879 005	2 728 928
Certificats de Sukuk	-	-
Autres actifs	2 234 084	2 162 046
Titres d'investissement	2 931 485	2 944 239
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 365 128	2 377 881
Autres titres de créance	566 357	566 358
Certificats de Sukuk	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	50 058	50 058
Participations dans les entreprises liées	50 000	50 000
Autres titres de participation et emplois assimilés	58	58
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	589 542	597 943
Immobilisations corporelles	398 167	292 899
Immobilisations données en Ijara	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	67 494 815	61 856 522

HORS BILAN

(en milliers de dirhams)

HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés	198 899	191 056
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	198 899	191 056
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
Engagements reçus	42 934	44 392
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	42 934	44 392
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

BILAN

(en milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 741 081	2 304 731
A vue	322 259	208 622
A terme	4 418 822	2 096 109
Dépôts de la clientèle	57 470 046	54 965 265
Comptes à vue créditeurs	24 325 278	21 709 706
Comptes d'épargne	32 535 421	32 337 497
Dépôts à terme	72 150	109 762
Autres comptes créditeurs	537 197	808 300
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1 785 985	1 432 689
Provisions pour risques et charges	681 133	446 578
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	602 601	602 633
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Reserves et primes liées au capital	59 518	52 959
Capital	976 772	976 772
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 068 336	943 706
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	109 343	131 189
TOTAL DU PASSIF	67 494 815	61 856 522

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de dirhams)

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 919 653	2 695 765
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	772 827	756 833
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	336 990	303 265
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	517 467	436 389
Produits sur titres de propriété et certificats sukuks	-	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	723 409	697 003
Autres produits bancaires	568 960	502 275
Transferts de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	835 693	823 205
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	140 055	32 250
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	419 348	520 195
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	276 290	270 760
Transferts de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	2 083 960	1 872 560
Produits d'exploitation non bancaire	48 568	41 060
Charges d'exploitation non bancaire	-	67
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 444 394	1 398 102
Charges de personnel	692 135	687 990
Impôts et taxes	64 841	63 721
Charges externes	578 953	560 622
Autres charges générales d'exploitation	36 729	22 364
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	71 736	63 405
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	466 448	249 162
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	111 345	95 803
Pertes sur créances irrécouvrables	16 514	21 735
Autres dotations aux provisions	338 589	131 624
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	183 789	231 205
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	79 247	77 476
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	104 542	153 729
RESULTAT COURANT	405 475	497 494
Produits non courants	2 455	4 996
Charges non courantes	65 976	218 623
RESULTAT AVANT IMPOTS	341 954	283 867
Impôts sur les résultats	232 611	152 678
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	109 343	131 189



Communication Financière 2020

31/12/2020

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	1 627 284	1 496 487
- Intérêts et charges assimilées	559 403	552 445
MARGE D'INTERET	1 067 881	944 042
+ Produits sur financements participatifs	-	-
- Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
+ Commissions perçues	723 409	697 003
- Commissions servies	56 302	51 303
Marge sur commissions	667 107	645 700
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	287 179	298 256
+ Résultat des opérations sur titres de placement	161 549	47 202
+ Résultat des opérations de change	33 827	51 591
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	482 555	397 049
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	1 245	1 763
- Diverses autres charges bancaires	134 828	115 994
+/- Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	2 083 960	1 872 560
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	508	508
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	48 568	41 060
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	67
- Charges générales d'exploitation	1 444 394	1 398 102
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	688 642	515 959
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	48 612
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-	234 555
RESULTAT COURANT	405 475	497 494
RESULTAT NON COURANT	-	63 521
- Impôts sur les résultats	232 611	152 678
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	109 343	131 189
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	109 343	131 189
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	71 736	63 406
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	256 050	59 000
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	3 558	508
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	295	771
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	67
- Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	1 617
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	433 276	250 766
- Bénéfices distribués	-	36 141
+ AUTOFINANCEMENT	433 276	214 625

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total	31/12/2020	31/12/2019
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	393 680	1 066	-	50 958	444 804	1 046 703	
VALEURS RECUES EN PENSION	-	-	-	-	-	1 153 430	
- au jour le jour	-	-	-	-	-	1 052 886	
- à terme	-	-	-	-	-	100 544	
PRETS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-	
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-	
- à terme	-	-	-	-	-	-	
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-	
AUTRES CREANCES	-	-	32 706 989	38 528	32 745 517	32 098 060	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	-	-	71	
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	393 680	1 066	32 706 989	88 586	33 190 321	34 298 264	

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

(en milliers de dirhams)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés Financiers	Emetteurs privés Non financiers	Total	31/12/2020	Total	31/12/2019
TITRES COTES	1 113 611	-	2 877 915	1 090	3 992 616	3 579 332		
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	-	-	-	-	-		
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-		
AUTRES TITRES DE CREANCE	1 113 611	-	-	-	1 113 611	850 404		
TITRES DE PROPRIETE	-	-	2 877 915	1 090	2 879 005	2 728 928		
TITRES NON COTES	431 010	15 599 112	291 402	1 382 778	17 714 302	11 534 457		
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	14 033 906	-	-	14 033 906	8 835 141		
OBLIGATIONS	431 010	1 565 206	291 402	1 382 778	3 680 396	3 099 316		
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-		
TITRES DE PROPRIETE	-	-	-	-	-	-		
TOTAL	1 544 621	15 599 112	3 169 317	1 393 868	21 706 918	15 513 789		

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de dirhams)

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 919 653	2 695 765
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	50 727	45 285
Charges d'exploitation bancaire versées	835 693	823 204
Charges d'exploitation non bancaire versées	65 976	218 623
Charges générales d'exploitation versées	1 372 657	1 334 697
Impôts sur les résultats versés	232 611	152 678
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	463 443	211 848
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	469 818	-
Créances sur la clientèle	175 354	-
Titres de transaction et de placement	-	6 205 882
Autres actifs	-	173 641
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 436 350	1 120 578
Dépôts de la clientèle	2 504 781	4 052 113
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	366 527	399 676
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-	426 693
III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	36 750	50 912
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	412	928
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	67 117	100 817
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	-	-
IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES	-	66 705
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	1 617
Emission de dettes subordonnées	-	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-	36 141
V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES	-	-
VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-	29 955
VII - TRESORERIE AL'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 614 330	2 697 831
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 584 375	2 614 330

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	
	CREANCES	PROVISIONS
CREANCES PRE-DOUTEUSES	60 534	6 822
CREANCES DOUTEUSES	34 011	11 971
CREANCES COMPROMISES	187 871	123 583
TOTAL	282 416	142 376

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers de Dirhams

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 919 653	2 695 765	2 388 005

CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Secteur Privé				31/12/2020	31/12/2019
	Secteur Public	Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre Clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	196 000	-	-	47 621	243 621	232 195
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	36 668	36 668	36 110
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	196 000	-	-	10 953	206 953	196 085
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	1 690 765	1 690 765	1 530 095
CREDITS AL'EQUIPEMENT	-	-	-	-	-	-
CREDITS IMMOBILIERS	-	-	-	4 158 733	4 158 733	3 634 167
AUTRES CREDITS	-	924 482	-	-	924 482	1 874 618
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	281	12	-	10 685	10 978	10 406
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	106 452	106 452	77 517
- Créances pré-douteuses	-	-	-	53 241	53 241	38 217
- Créances douteuses	-	-	-	21 109	21 109	18 386
- Créances compromises	-	-	-	32 102	32 102	20 914
TOTAL	196 281	924 494	-	6 014 256	7 135 031	7 358 998



Communication Financière 2020

31/12/2020

DETTES SUBORDONNEES

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTES			EXERCICE 2019
			ETS. DE CRED. & ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée déterminée	600 000	600 000	-	-	-	600 000
Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	130 000	130 000	-	-	-	130 000
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	470 000	470 000	-	-	-	470 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	2 601	2 601	-	-	-	2 633

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	(en milliers de dirhams)			
	Encours 31/12/2019	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2020
Réserves et primes liées au capital	52 959	6 559	-	59 518
Réserve légale	52 959	6 559	-	59 518
Autres réserves	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	976 772	-	-	976 772
Capital appelé	976 772	-	-	976 772
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	943 706	124 630	-	1 068 336
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	131 189	-	131 189
Résultat net de l'exercice (+/-)	131 189	-	109 343	240 532
Total	2 104 626	-	109 343	2 213 969

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

ENGAGEMENTS	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	198 899	191 056
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	198 899	191 056
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	198 899	191 056
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits donnés	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédits donnés	-	-
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	42 934	44 392
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	42 934	44 392
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	42 934	44 392
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
autres titres à recevoir	-	-

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	(en milliers de dirhams)	
		Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	4 842 386	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	4 842 386	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	(en milliers de dirhams)	
		Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 000 796	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	1 000 796	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

	(en milliers de dirhams)					
	Ds 1 mois	1 mois <Ds 3 mois	3 mois <Ds 1 an	1 an <Ds 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	970 880	344 539	1 425 945	2 312 181	1 931 957	6 985 502
Titres de créance	-	29 800	1 730 068	6 383 494	10 376 004	18 519 366
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	970 880	374 339	3 156 013	8 695 675	12 307 961	25 504 868
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 227 256	1 190 775	-	-	-	4 418 031
Dettes envers la clientèle	8 636	30 349	32 698	-	-	71 683
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	600 000	600 000
TOTAL	3 235 892	1 221 124	32 698	-	600 000	5 089 714

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE (RISQUES > 10% FR)

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie donnés)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
						(en milliers de dirhams)
11	4 874 306	-	2 044 647	-	-	2 840 482

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

BILAN	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF	82 568	41 990
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	32 510	28 218
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	50 058	13 772
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF	-	-
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
Dépôts de la clientèle	-	-
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Capital et réserves	-	-
Provisions	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat net	-	-
HORS BILAN	-	-
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-



Communication Financière 2020

31/12/2020

MARGE D'INTERET

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
INTERETS PERCUS	1 627 284	1 496 487
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	772 827	756 833
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	336 990	303 265
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	517 467	436 389
INTERETS SERVIS	559 403	552 445
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	140 055	32 250
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	419 348	520 195
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	1 067 881	944 042

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

(en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	31/12/2020	31/12/2019
COMMISSIONS RECUES	723 409	697 003
Commissions sur fonctionnement de comptes	259 028	249 154
Commissions sur moyens de paiement	260 219	260 395
Commissions sur opérations sur titres	66	337
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	1 251	1 254
Commissions sur prestations de service sur crédit	8 794	11 254
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Commissions sur ventes de produits d'assurance	29 643	26 372
Commissions sur autres prestations de service	164 408	148 237
COMMISSIONS VERSEES	56 302	51 303
Commissions sur moyens de paiement	8 246	8 041
Commissions sur achats et ventes de titres	163	276
Commissions sur droits de garde de titres	8 562	7 749
Commissions et courtages sur opérations de marché	4 565	-
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	16 075	16 709
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	18 691	18 528

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	31/12/2020	31/12/2019
Gains sur titres de transaction	293 318	298 301
Perte sur titres de transaction	6 140	45
Résultat sur titres de transaction	287 178	298 256
Plus-values de cession sur titres de placement	208 477	137 431
Moins-values de cession sur titres de placement	46 928	90 229
Résultat sur titres de placement	161 549	47 202
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
Résultat sur engagements sur titres	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-
Résultat sur engagements sur produits dérivés	-	-
Produits sur opérations de change	65 919	64 780
Charges sur opérations de change	32 092	13 189
Résultat sur opérations de change	33 827	51 591

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits bancaires	568 960	502 275
Autres charges bancaires	276 290	270 760
Produits d'exploitation non bancaires	48 568	41 060
Charges d'exploitation non bancaires	-	67

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	31/12/2020	31/12/2019
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 444 394	1 398 102
Charges de personnel	692 135	687 990
Salaires et appointements	489 468	487 257
Primes et Gratifications	118 351	111 585
Autres rémunérations du personnel	1 988	3 504
Charges d'assurances sociales	14 967	13 137
Charges de retraite	52 987	50 719
Charges de formation	12 508	14 112
Autres charges de personnel	1 866	7 676
Impôts et taxes	64 841	63 721
Taxe urbaine et taxe d'édilité	-	-
Patente	43 256	44 060
Taxes locales	18 411	19 421
Droits d'enregistrement	-	10
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	25
Taxes sur les véhicules	18	2
Autres impôts et taxes, droits assimilés	3 156	203
Charges extérieures	265 659	263 514
Loyers de crédit-bail	-	-
Loyers de location simple	176 527	171 616
Frais d'entretien et de réparation	45 546	46 196
Rémunération du personnel intérimaire	5 491	5 033
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 887	11 915
Primes d'assurance	5 252	4 807
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	21 956	23 947
Charges externes	313 294	297 108
Transport et déplacement	14 517	12 649
Mission et réception	7 472	8 052
Publicité, publication et relations publiques	37 386	37 173
Frais postaux & de télécommunication	27 931	26 381
Frais de recherche et de documentation	2 299	3 129
Frais de conseil et d'assemblée	-	-
Dons et cotisations	3 932	2 859
Fournitures de bureau et imprimés	33 693	31 737
Autres charges externes	186 064	175 128
Autres charges d'exploitation	36 729	22 364
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	30 712	8 822
Pénalités et délits	583	8 203
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	5 310	5 330
Diverses autres charges générales d'exploitation	124	9
Dotations aux amortissement et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles	71 736	63 405

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PARPOLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en milliers de dirhams)

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT
1- VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE			
- Activité bancaire	2 083 960	688 643	341 954
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	2 083 960	688 643	341 954
2- VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE			
- MAROC	2 083 960	688 643	341 954
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	2 083 960	688 643	341 954



Communication Financière 2020

31/12/2020

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS (en milliers de dirhams)

I. DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	(+ ou -)	341 954
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	424 344
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	-
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	766 298
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	283 530
. Résultat courant après impôts	(=)	482 768

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée	28 178	115 911	96 468	47 621
B. TVA à récupérer	60 699	133 366	163 149	30 916
. Sur charges	52 958	119 970	145 474	27 454
. Sur immobilisations	7 741	13 396	17 675	3 462
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	32 521	17 455	66 681	16 705

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'AL BARID BANK (en milliers de dirhams)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus	Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel
Barid Al Maghrib		9 767 715	9 767 715 100%
Total		9 767 715	9 767 715 100%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE (en milliers de dirhams)

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	943 706	Réserve légale	6 559
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	-
Résultat net de l'exercice	131 189	Autres affectations	-
Prélèvements sur les bénéfices	-	Report à nouveau	1 068 336
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 074 895	TOTAL B	1 074 895

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (en milliers de dirhams)

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	2 816 571	2 707 259	2 612 109

OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE

1- Produit net bancaire	2 083 960	1 872 560	1 591 536
2- Résultat avant impôts	341 954	283 867	203 515
3- Impôts sur les résultats	232 611	152 678	80 904
4- Bénéfices distribués	-	36 141	26 373
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	-	-	-

RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)

Résultat net par action ou part sociale	11,19	13,43	12,55
Bénéfice distribué par action ou part sociale	-	3,70	2,70

PERSONNEL

Montants des rémunérations brutes de l'exercice	692 135	687 990	609 503
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 515	3 718	3 816

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

* Date de clôture de l'exercice	31/12/2020
* Date d'établissement des états de synthèse	Mars 2021

II. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31/12/2020 NEANT

EFFECTIFS (en nombre)

EFFECTIFS	31/12/2020	31/12/2019
Effectifs rémunérés	3 515	3 718
Effectifs utilisés	3 515	3 718
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	2 432	2 581
Employés (équivalent plein temps)	1 083	1 137
dont effectifs employés à l'étranger	-	-

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL (en milliers de dirhams)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
. Bénéfice net	109 343	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES 686 474		
1- Courantes 656 955		
- IS	232 611	
- Cadeaux Pub Non Déductibles	2 164	
- Cotisations et Dons non déductibles	430	
- PROV Créances douteuses 2019	95 803	
- Charges /Exercices antérieurs	6 511	
- Excédent d'amortissement non déductible	457	
- Autres Charges Non Déductibles	95	
- Provisions pour Risques et charges Non déductibles	318 884	
2- Non courantes 29 519		
- CSS/Bénéfices	10 316	
- Provision pour Risques Généraux	-	
- Pénalités et amendes non déductibles	583	
- Autres Charges Non courantes non Déductibles	3 607	
- Abandon de créances - passage en perte	15 013	
III - DEDUCTIONS FISCALES 89 662		
1- Courantes -		
Dividendes	-	
2- Non courantes 89 662		
- Reprises/PRC antérieurement imposées	79 341	
- Reprises/Provisions CES antérieurement imposées	10 321	
TOTAL 795 817 89 662		
IV - RESULTAT BRUT FISCAL 706 155		
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	706 155	
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL 706 155		
. Bénéfice net fiscal (A - C)	706 155	
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

RESEAU (en nombre)

RESEAU	31/12/2020	31/12/2019
Guichets permanents	945	952
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques et guichets automatiques de banque	929	886
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Titres dont l'établissement est dépositaire	6 099	6 160	4 779 283	4 063 971
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

COMPTES DE LA CLIENTELE (en nombre)

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2020
Comptes courants	31 116
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	170
Autres comptes chèques	3 269 396
Comptes d'affacturage	-
Comptes d'épargne	4 596 872
Comptes à terme	171
Bons de caisse	43
Autres comptes de dépôts (*)	1 126 415

(*) "Autres Comptes de Dépôts" intègre principalement les comptes de la CSP "Porteurs Cartes Prépayées".

ETATS A NEANT

Code état	Appellation
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
B12	TITRES DE CREANCES EMIS
B15	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
B19	ENGAGEMENTS SUR TITRES
B20	OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES
B26	PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

Note sur les comptes sociaux

Impact COVID19- sur les comptes sociaux

La situation de l'année 2020 tient compte des impacts de la participation d'AL BARID BANK au fonds de solidarité Covid19- dont le montant s'élève à 100 MDH.

Une étude sectorielle réalisée par la banque a permis de constater dans les comptes de 2020 une provision pour risque de contrepartie pour couvrir le risque économique engendré par les circonstances actuelles et futures liées à la crise sanitaire (COVID-19).

